

20239

Code INSEE

POGGIO D'OLETTA

Commune

DM 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

## DECISION MODIFICATIVE N° 02


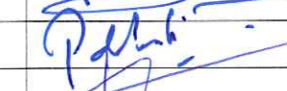



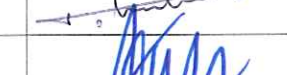




Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre	Pour 11
Date de convocation :	09/07/2015

L'an deux mil quinze, le 23 juillet, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Antoine VINCENTI, MAIRE.

Objet : Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier le budget primitif 2015. Après examen et délibération, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2015 comme suit:

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2131-2015-8 : restauration autels église		12 650,00 €		
D 2151 : Réseaux de voirie	3 550,00 €			
D 21532-30 : schéma directeur		100,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 550,00 €</b>	<b>12 750,00 €</b>		
R 1321-2015-8 : restauration autels église				2 990,00 €
R 1322-2015-8 : restauration autels église				6 210,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>9 200,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>3 550,00 €</b>	<b>12 750,00 €</b>		<b>9 200,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 200,00 €</b>		<b>9 200,00 €</b>

Signataires :

CLEMENTI Antoine	
DAVID Emmanuel	
DE ZERBI Patrick	
GHIRLANDA Eric	
GRAZI François	
LECCIA Jean Marie	
LECCIA Yves	
MATTEI Estelle	
PAOLI Roxanne	
POTENTINI Yves	
VINCENTI Antoine	

Certifié exécutoire par Antoine VINCENTI, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Poggio d'Oletta, le 23/07/2015.





## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt-trois juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, MATTEI Estelle, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Secrétaire de séance : POTENTINI Yves

### N°2) Objet: Décision de réaliser les infrastructures d'assainissement et demande de financement correspondante

Le Maire expose à ses collègues que la commune, conformément au diagnostic, au zonage et au schéma directeur du réseau réalisé en juin 2014 par le bureau d'études CETA Environnement, doit réaliser les travaux nécessaires de modernisation de son réseau d'assainissement.

Ces travaux consistent principalement:

- à réhabiliter une partie du réseau et des regards,
- à construire une nouvelle station de traitement des eaux usées de type biodisques plus lits plantés de macrophytes pour le traitement des boues,
- à démolir la STEP existante.

Le Maire informe ses collègues que notre maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes Techniques (BET) POZZO DI BORGO, lui a remis un dossier complet relatif à ces travaux comprenant une notice explicative ainsi qu'un devis estimatif détaillé dont le montant s'élève à 1 080 000 €/HT.

Le Maire dépose alors sur le bureau du Conseil le dossier élaboré par le BET POZZO DI BORGO afin que ses collègues puissent en prendre connaissance.

Le Maire demande ensuite à ses collègues de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux.

Le Maire demande ensuite à ses collègues de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant:

Subventions (Etat-PEI, CTC, Département 2B, Agence de l'Eau	792 000 € (90%),
Autofinancement communal	88 000 € (10%).

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier élaboré par le BET POZZO DI BORGIO et des explications du Maire,

APPROUVE dans toute sa teneur l'Etude d'Avant Projet dressé par le BET POZZO DI BORGIO comprenant des travaux estimés à la somme de 880 000 €/HT,

APPROUVE le plan de financement qui lui est proposé,

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès des différents financeurs afin d'obtenir les financements nécessaires sollicités avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote: VOTANTS: 11 - EXPRIMES: 11 - POUR: 11 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

RESOLUTION ADOPTEE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux





## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt-trois juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, MATTEI Estelle, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Secrétaire de séance : POTENTINI Yves

### **N°3) Objet: Décision de réaliser les infrastructures d'alimentation en eau potable et demande de financement correspondante**

Le Maire expose à ses collègues que la commune, conformément au diagnostic du réseau réalisé en avril 2010 par le bureau d'études CETA Environnement, doit réaliser les travaux nécessaires de modernisation de son réseau d'alimentation en eau potable.

Ces travaux consistent principalement:

- à mettre en place les périmètres de protection des captages et des réservoirs de Poghju Supranu,
- à corriger les défauts de génie civil constatés sur les réservoirs situés à Poghju supranu,
- à remplacer les canalisations fuyardes en fibrociment des secteurs de l'Olivacce et de Monticelli,
- à mettre en place 25 compteurs manquants pour les abonnés,
- à acheminer l'eau du forage actuel au réservoir principal de Poghju supranu,
- à transformer le réservoir de l'Olivacce en réserve incendie.

Le Maire informe ses collègues que notre maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes Techniques (BET) POZZO DI BORGO, lui a remis un dossier complet relatif à ces travaux comprenant une notice explicative ainsi qu'un devis estimatif détaillé dont le montant s'élève à 880 000 €/HT.

Le Maire dépose alors sur le bureau du Conseil le dossier élaboré par le BET POZZO DI BORGO afin que ses collègues puissent en prendre connaissance.

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant:

Subventions (Etat-PEI, CTC, Département 2B, Agence de l'Eau	972 000 € (90%),
Autofinancement communal	108 000 € (10%).

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier élaboré par le BET POZZO DI BORGIO et des explications du Maire,

APPROUVE dans toute sa teneur l'Etude d'Avant Projet dressé par le BET POZZO DI BORGIO comprenant des travaux estimés à la somme de 1 080 000 €/HT,

APPROUVE le plan de financement qui lui est proposé,

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès des différents financeurs afin d'obtenir les financements nécessaires sollicités avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote: VOTANTS: 11 - EXPRIMES: 11 - POUR: 11 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

RESOLUTION ADOPTEE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux